

Signature et travail d'attribution : les ressorts de l'auteur scientifique

David Pontille

► **To cite this version:**

David Pontille. Signature et travail d'attribution : les ressorts de l'auteur scientifique. Réseaux, La Découverte, 2004, pp.253-275. halshs-00261790v2

HAL Id: halshs-00261790

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00261790v2>

Submitted on 19 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Signature et travail d'attribution : les ressorts de l'auteur scientifique

David Pontille*
chargé de recherche CNRS
pontille@univ-tlse2.fr

Réseaux
2004, n°127-128, p. 253-275

* Ce texte a bénéficié de fructueuses discussions informelles avec Béatrice Fraenkel. Je remercie également Sandrine Barrey, Jérôme Denis et David Martin pour leurs conseils avisés, ainsi que les participants aux ateliers d'écriture du CERTOP pour leurs suggestions de réaménagement de versions précédentes.

Résumé

À partir de l'étude des pratiques concrètes de signature des publications scientifiques, cet article cherche à appréhender la fonction-auteur d'un point de vue pragmatique. L'objectif est de saisir la variété des éléments que les chercheurs mobilisent et articulent dans le cours de leurs activités pour signer. L'analyse de ces activités donne accès à une facette largement négligée de la notion d'auteur : le travail sous-jacent qui l'accompagne et la soutient. Ce texte s'inscrit donc dans une double perspective : reconsidérer la fonction-auteur à partir d'une sociologie de l'action ouverte à la diversité des logiques, spécifier la nature du travail qui organise les activités de signature en science.

Mots clés

Auteur – Signature – Travail – Science

« Si le parler du sociologue – comme le parler ordinaire – ne répugne ni à l’ironie ni à l’incongruité, c’est bien parce que le drame social est constamment cette mise à l’épreuve de l’ordre des places et du principe de coopération qui le sous-tend ».

(Erving Goffman, *Le Parler frais*, 1989, p. 8)

Une approche pragmatique de la fonction-auteur

Dans une conférence devenue célèbre, M. Foucault faisait du nom d’auteur une « fonction » dont certains discours sont pourvus et d’autres non et dont la capacité est de transformer le mode d’existence et de circulation d’un discours¹. Depuis, de nombreux travaux se sont déployés sur ce thème². Pourtant très peu ont questionné la notion d’auteur en science. Ce n’est que récemment, avec le développement de l’internet et l’augmentation du dépôt de brevets par les chercheurs, que la thématique de l’auteur a fait l’objet d’un intérêt grandissant. Ces analyses cherchent à historiciser l’auteur scientifique en le confrontant à différentes codifications soit juridiques, soit internes aux laboratoires de recherche, comme l’illustre une récente synthèse (Biagioli et Galison, 2003). Une telle perspective est particulièrement éclairante sur les différents registres de la propriété intellectuelle et sur les problèmes concrets qu’ils posent aux chercheurs (McSherry, 2001).

Cependant, pareil point de vue laisse partiellement dans l’ombre les activités quotidiennes des chercheurs et néglige largement un geste fondamental : signer. Signe de validation et signe d’identité, la signature est pourtant historiquement chargée de significations. Comme l’a bien montré B. Fraenkel (1992), elle permet de valider un document, d’identifier des auteurs et de clore un texte. Nul doute qu’elle assume cette triple fonction dans l’activité scientifique. Mais parce qu’elle sert d’étalon pour évaluer le travail et établir la réputation des personnes au cours de leur carrière académique (Zuckerman, 1968 ; Reskin, 1977), la signature des publications fait l’objet de débats, voire de controverses. Des arrangements doivent être trouvés pour s’accorder et pouvoir signer le texte. Comment s’élaborent-ils concrètement ? Parmi les différentes personnes qui participent à une recherche quelles sont celles qui signent ? Comment s’agencent les noms sur les textes ? Que signifie la signature dans l’activité des chercheurs ?

Saisir le sens de la signature dans l’activité scientifique, c’est comprendre dans quelles situations et dans quelles conditions les chercheurs éprouvent sa pertinence et considèrent que l’on peut signer. En interrogeant les pratiques effectives des chercheurs en matière de signature, l’enjeu est de saisir le type de *travail* que sous-tend la fonction-auteur. Car l’émergence d’un auteur n’est pas consubstantielle à l’apposition d’un nom propre sur un texte. Si la signature est aujourd’hui considérée comme la principale marque de l’auteur, le sceau l’a longtemps précédé en Occident et vaut toujours dans certains pays orientaux (Fraenkel, 2001). De même, bien avant d’être conçus comme une création intellectuelle

¹ « Le nom d’auteur fonctionne pour caractériser un certain mode d’être du discours : le fait, pour un discours, d’avoir un nom d’auteur, le fait que l’on puisse dire “ceci a été écrit par untel”, ou “untel en est l’auteur” indique que le discours n’est pas une parole quotidienne, indifférente (...) mais qu’il s’agit d’une parole qui doit être reçue sur une certain mode et qui doit, dans une culture donnée, recevoir un certain statut » (Foucault 1969, p. 798).

² Parmi de nombreux travaux, voir : Woodmansee et Jaszi (1994) en études littéraires, Chartier (1996) en histoire du livre, Rose (1993) en études juridiques, Heinich et Pollack (1989) en sociologie de l’art.

individuelle, les textes ont été considérés pendant des siècles comme le résultat d'une inspiration divine (Woodmansee et Jaszi, 1994). L'avènement d'un auteur repose donc sur des activités qui lui donnent sens et sur le contexte institutionnel qui organise les signes et les valeurs.

C'est cet aspect que je souhaite documenter ici en considérant la signature, non comme un simple geste anodin, mais comme une *épreuve*³ au cours de laquelle seulement certains des participants à la recherche sont désignés comme auteurs. Cette posture consiste à s'émanciper d'un point de vue qui appréhende généralement l'activité scientifique comme la production d'œuvres participant de l'expression d'une autorité et qui limite la signature à une opération symbolique (Bourdieu, 1975 ; Leclerc, 1996). Elle permet de rendre compte de la signature en tant qu'acte qui participe pleinement du travail scientifique. Cette approche vise à comprendre comment les personnes et les choses s'ancrent dans leur environnement, participent à le configurer et circonscrivent leurs relations.

Les travaux d'anthropologie des sciences ont bien documenté le rôle des inscriptions et l'importance des réseaux sociotechniques dans la circulation et la stabilisation des faits scientifiques (Latour, 1989 ; Callon, 1991). Ils ont permis de comprendre toute la chaîne que les scientifiques doivent couvrir pour réaliser des associations inédites entre humains et non humains, et faire ainsi émerger de nouvelles entités. Se concentrant sur les processus d'innovation et les moments de redéfinition des réseaux, ces travaux renseignent cependant peu sur les effets de clôture tels que ceux qu'engage la notion d'auteur. Attribuer un acte à un auteur, suppose d'extraire une action du flux incessant des activités qui font les réseaux, de la délimiter par un début et une fin. À la différence des « actants » de l'anthropologie des sciences⁴, l'auteur n'est pas caractérisé par une fluidité permanente régie par une logique d'associations inhérente aux réseaux sociotechniques.

L'émergence d'un auteur engage donc un autre travail que la « traduction » et l'« intéressement » qui alimentent le développement des réseaux. Les chercheurs doivent se mettre d'accord pour délimiter des actes et les prendre en charge. Identifier les logiques qui guident la signature d'un article scientifique, c'est être attentif aux ensembles stabilisés de ressources partagées que mobilisent les chercheurs pour inscrire leurs actes à la fois dans des espaces sociaux et dans des supports graphiques. Cette posture ne présuppose pas que l'accord entre les personnes repose sur une même définition de la situation, reflète un engagement symétrique de part et d'autre. Les personnes peuvent se coordonner sur une intercompréhension minimale sans être engagées dans la même logique⁵.

Pour faire émerger les éléments sur lesquels s'appuient les personnes pour signer, je présenterai ici des séquences d'action particulières. Ces scènes ne reflètent évidemment

³ La notion d'épreuve désigne un moment destiné à (re)qualifier les entités en jeu dans une activité. Parmi les travaux ayant explorés ses potentialités, voir Latour (1989) ; Boltanski et Thévenot (1991).

⁴ « L'ontologie de l'acteur est à géométrie variable et est indissociable des réseaux qui le définissent et qu'il contribue avec d'autres à définir » (Callon, 1991, p. 226).

⁵ Comme l'indique Dodier (1991, p. 440) : « Dès que, libéré de la contrainte du portrait sociologique des acteurs, l'observateur est attentif à l'enchaînement de scènes particulières, il est frappé par l'incessant travail interprétatif des personnes pour ajuster les circonstances qu'elles rencontrent à des catégories générales, et par la nécessité dans laquelle elles se trouvent d'avoir à discuter, à négocier, à remettre en cause des acquis antérieurs pour trouver les nouveaux accords qui permettront à l'interaction de se poursuivre ».

pas l'ensemble des processus rencontrés au cours des investigations⁶. Elles n'impliquent ni les mêmes personnes, ni les mêmes situations. Complètement indépendantes, elles concernent cependant trois épreuves successives inhérentes à toute production scientifique : valider les résultats, choisir un support de publication, déterminer l'ordre des signatures sur le texte. Leur particularité est de mettre en scène des situations qui se jouent en amont de la publication d'une recherche, lors de l'analyse et de l'écriture.

Scène 1 : un cahier de protocoles invalide

Julie est étudiante en sciences biomédicales, elle fait des expériences à l'intérieur d'un laboratoire de pharmacologie. Toutefois, elle ne laisse pas sur place ses traitements originaux de données. C'est pourtant une pratique courante dans les sciences expérimentales : les chercheurs étant tenus de laisser au laboratoire leur cahier personnel où ils portent toutes les mesures expérimentales. Son directeur de laboratoire s'est beaucoup plaint de cette situation. Il lui aurait écrit régulièrement pour lui dire que ça ne se faisait pas. Malgré ces avertissements, elle continue néanmoins d'emporter avec elle son cahier de protocoles, jusqu'au jour où elle dépose son manuscrit de thèse de doctorat qui se présente sous forme d'articles, comme cela se fait régulièrement dans ce domaine : le texte est composé d'une introduction et de transitions entre chaque chapitre conçu comme un article – publié en cours de thèse ou à soumettre prochainement – et signé par différentes personnes. Mais les membres du jury déclarent ne pas pouvoir se prononcer sur le statut même du texte pour au moins deux raisons.

Le premier problème relève de la probité intellectuelle, au sens où les données ont été utilisées sans que le directeur de recherche puisse lui-même valider les originaux. N'ayant pas accès au cahier de protocoles, celui-ci refuse de reconnaître avec garantie le bien-fondé des résultats qui sont exposés dans la thèse. Mais Julie continue « d'argumenter qu'elle ne voit pas pourquoi le directeur de recherche refuse que son manuscrit soit constitué tel quel, et qu'elle ne comprend pas pourquoi il ne prétend pas être en mesure de valider les originaux puisque les expériences se sont déroulées dans son laboratoire »⁷. Après plusieurs échanges téléphoniques, Julie explique son point de vue. Elle avance que les raisons pour lesquelles elle ne veut pas céder son cahier de protocoles « tiennent au fait que dans un des quatre papiers pour lequel le problème se pose, elle prend position contre un chercheur lié à son directeur de recherche pour montrer qu'il a produit et publié des données qui ne sont pas reproductibles. Et que dans la mesure où elles ne sont pas reproductibles on pouvait se poser toutes sortes de questions sur leur validité ». Mais justement, ce qui empêche le jury d'évaluer le manuscrit touche à la validité des originaux et leur caractère reproductible incertain.

⁶ L'analyse s'appuie sur une enquête menée entre janvier 1996 et décembre 1998 dans le cadre d'une recherche sur les pratiques de signature en science (Pontille, 2004). Les matériaux empiriques qui ont permis de constituer un corpus d'une soixantaine de cas sont issus d'un travail d'observation de chercheurs de différentes disciplines afin d'accumuler des séries de cas particuliers de signature des publications, du recueil et de l'exploitation des documents écrits qui accompagnent les activités quotidiennes d'écriture, et de la réalisation d'une cinquantaine d'entretiens pour collecter des récits argumentés sur les formes d'organisation du travail et les modes de publication des résultats. L'enquête a combiné ces recueils de front : les propos sollicités par entretien ont guidé le recueil des documents écrits et le choix des observations (identification de cas précis à suivre), et les observations ont permis de désigner des personnes pertinentes à interviewer par entretien.

⁷ Les propos entre guillemets sont ceux de la personne chargée de régler les problèmes de propriété et de probité intellectuelles dans l'université où se déroule la scène.

Le second problème concerne le nom du directeur de thèse qui est premier ou deuxième sur un certain nombre d'articles composant le manuscrit. Celui-ci refuse qu'on puisse le contraindre à signer un article sur un corpus dont il n'a pas vu les originaux. « Il a alors demandé que le jury prenne acte de cette question ». La double fonction du signe-signature est ici au centre de la situation (Fraenkel, 1992). Signe de validation, son apposition signifie que chaque personne valide l'écrit (ici les résultats d'expériences) et s'engage personnellement. Signe d'identité, la signature réfère à son scripteur qui, en signant, agit et se désigne responsable. Et précisément, n'étant pas conformes aux procédures courantes, les résultats ne garantissent pas une authenticité suffisante pour que s'effectue une validation supplémentaire. Le directeur de thèse refuse que son nom soit associé à ce travail ; il ne s'engage pas et ne tient pas à certifier les résultats.

La responsabilité engagée dans la signature est ici soulignée. Ne pas signer une publication scientifique, c'est effectivement ne pas apposer son nom et, du même coup, refuser de soutenir un énoncé : s'abstenir. Certains chercheurs y ont parfois recours, soit parce qu'ils estiment ne pas avoir suffisamment participé à la recherche, soit parce qu'ils ne partagent pas les conclusions de l'analyse :

Il y a aussi des situations où tu refuses d'y être... Bien sûr, moi j'ai refusé d'être coauteur. Si tu ne veux pas être mis en avant, le meilleur moyen c'est de ne pas être coauteur. Parce que tu peux ne pas être d'accord avec l'article. Et après, si tu dois en parler... Même si c'est publié et que ça veut dire que c'est un travail acceptable. Mais il y a aussi des tricheries quoi. Ça existe dans certains cas. Donc il vaut mieux ne pas se trouver mêlé à ça. (Une biologiste)

Contrairement à une idée récurrente des analyses qui font de la course à la reconnaissance ou de l'accumulation du crédit l'unique motivation des chercheurs (Bourdieu, 1975 ; Hagstrom, 1982), la signature des publications n'est pas systématique. Relevant d'un engagement durable (imprimé) et identifiant (le nom propre), l'apposition du nom entraîne une réflexion sur les conséquences de l'acte qui, dans certains cas, conduit à la réserve. Le refus de signature constitue donc une tactique tout aussi éclairante que les autres logiques.

Cette scène met en jeu plusieurs éléments de la fonction-auteur. Les premiers composent les espaces *sociaux* où se déroule la controverse. Celle-ci engage tout d'abord l'espace du laboratoire, contexte de réalisation du travail expérimental sous la responsabilité et l'autorité du directeur de thèse. Elle se déplace ensuite vers l'espace d'évaluation du travail composé des spécialistes internationaux du domaine, constitués en jury de la thèse. Elle comprend enfin l'assemblée universitaire chargée localement de régler les différends entre la candidate et le directeur de thèse. Ces trois espaces sociaux, bien qu'hétérogènes et d'envergure différente, constituent les lieux d'inscription des résultats scientifiques et du nom de la personne qui les soutient. Ils circonscrivent le périmètre à partir duquel le travail réalisé est l'objet d'une évaluation. Les personnes doivent s'*inscrire* intellectuellement et physiquement dans ces espaces pour prendre position : faire valoir un point de vue, engager ou non sa responsabilité, trouver un arrangement pour que la thèse soit soutenue. Si Julie et son directeur s'accordent sur ce point, ils ne saisissent pas le texte de la même façon. Quant le directeur de thèse appréhende le statut du manuscrit à partir des procédures qui régissent les usages du cahier de protocoles, Julie l'envisage à partir d'une autre logique : celle des relations stratégiques qu'entretiennent un chercheur dont elle critique les résultats et son directeur de thèse.

Mais pour soutenir l'engagement des personnes, plusieurs supports *graphiques* sont également en jeu. Ils permettent tant la consignation des expériences que la circulation des résultats : le cahier d'expériences où sont transcrites, datées et signées les opérations

expérimentales successivement mises en œuvre ; le manuscrit de thèse présentant les analyses et les résultats ; et les rapports de soutenance de la thèse statuant sur le texte, mais qui ne seront délivrables qu'une fois la controverse résolue. C'est par l'intermédiaire de ces différents écrits que circule le nom propre des personnes et qu'est garantie la pérennité de leur inscription.

Valider les résultats d'une expérience nécessite en effet de tisser des liens concrets entre l'espace socio-technique du laboratoire (les discussions avec les collègues, les instruments...), le cahier d'expériences où sont reportées les mesures du montage expérimental, le manuscrit de thèse où les données sont reliées à d'autres issues de la littérature, les spécialistes du domaine constitués en jury pour évaluer les résultats et produire un rapport écrit statuant sur la possibilité de soutenir la thèse. Et c'est bien tout ce travail de mise en relation que doivent reprendre les membres de l'assemblée universitaire chargée de réguler la controverse : leur activité est de reconsidérer un à un les liens entre chaque document écrit et chaque personne engagée dans l'affaire. Qu'un seul de ces liens cède et la validation des résultats est empêchée. Le manuscrit de thèse est en partie coupé du réseau permettant de retracer sa genèse et garantissant son authenticité. Le flux d'informations qu'il véhicule est bloqué et la séquentialité de l'action paralysée. L'évaluation ne peut plus circuler entre les différents espaces de circulation du texte.

De ce point de vue, l'agencement que réalisent les chercheurs consiste en partie dans ce *travail d'articulation* analysé par A. Strauss et ses collègues comme le travail supplémentaire qui « doit être fait pour que les efforts collectifs de l'équipe soient finalement plus que l'assemblage chaotique de fragments épars de travail accompli » (Strauss et al., 1992, p. 191)⁸. Ce travail est constitutif de la fonction-auteur. L'articulation des espaces sociaux et des supports graphiques assure la circulation des écrits dans différents lieux et la stabilisation d'une position pour les personnes par la signature. Sans le cahier de protocoles, les évaluateurs ne peuvent pas estimer la base expérimentale du travail accompli. La validité des résultats est mise en doute et le directeur de thèse refuse de signer les chapitres du manuscrit. Et sans pouvoir faire la preuve de l'assise empirique de ce qu'elle avance, Julie ne peut pas convertir son manuscrit en thèse et son texte en position académique, elle ne peut pas acquérir le titre de docteur.

Mais l'acquisition d'une position ne se joue pas à partir d'une perspective unique. Plusieurs formes d'engagement dans les espaces sociaux et graphiques sont possibles, comme l'illustre la scène suivante.

Scène 2 : perspectives sur une liste de signatures

Bruno envisage de constituer une nouvelle équipe au sein du laboratoire avec des collègues de la même génération : « il y avait un professeur, qui était donc moi, il y avait un maître de conférences et deux ingénieurs d'études CNRS ». Pour cela, ils réalisent des recherches en commun qui donnent lieu à différents travaux, notamment un rapport de recherche, et une synthèse théorique demandée par une revue. Désireux de constituer une équipe, les chercheurs choisissent de valoriser leur travail collectif avec une mise en ordre des noms qui se veut égalitaire : « la recherche collective a été signée par ordre alphabétique ». Mais certaines bases du travail collectif ne sont pas fondées sur un accord explicite, et assez rapidement émergent des différences de perspective sur la situation.

⁸ Pour une description pertinente du travail scientifique à partir de la notion de travail d'articulation, se reporter à Fujimura (1987).

Très vite, il y a eu un conflit dans la manière d'opérer le travail : les ingénieurs CNRS voulaient imposer une norme égalitariste absolue, et puis les universitaires – dont moi qui, à l'époque, avais un tas de charges par ailleurs – considéraient que la participation à la recherche, notamment tout ce qui était travail de terrain, devait être un petit peu proportionnelle à l'ensemble des activités.

L'affichage des signatures selon un principe « égalitaire » n'exprime pas l'ensemble des points de vue. Si l'objectif commun est de fonder une équipe, les participants n'envisagent pas les activités de travail de la même manière. Certains prônent une répartition égale des tâches, quand d'autres demandent une prise en compte des charges d'enseignement et administratives qu'ils ont par ailleurs. S'engageant sur des positions différentes, les personnes conçoivent le déroulement de la recherche sur des bases implicites qui ne tardent pas à se manifester. Lors de la deuxième recherche, les différentes formes d'engagement dans le travail collectif entrent plus explicitement en conflit.

C'était un rapport bibliographique ambitieux qui nous était demandé, puisqu'il s'agissait de voir comment un thème avait émergé à divers moments dans l'histoire de la discipline. Donc ça demandait un travail bibliographique qui était absolument énorme et on s'était réparti le travail en fonction d'un certain nombre de critères. Puis on s'est très vite... en tout cas, moi j'ai très vite pris conscience que l'on n'arriverait jamais à rendre ce truc à temps, dont l'enjeu me semblait plus important que le précédent rapport. Bon le précédent rapport, c'était une recherche sur contrat que l'on a renvoyé, alors que là c'était un numéro spécial d'une revue : c'était donc la possibilité en plus pour cette équipe d'émerger au niveau international en marquant un point fort.

Le travail que chacun doit fournir est important, mais le jeu en vaut la chandelle. Cette deuxième recherche, bien qu'elle soit conséquente, est une occasion intéressante pour Bruno et ses collègues. Alors que le rapport de recherche était destiné à un commanditaire, le rapport bibliographique ouvre sur une large audience de spécialistes. Toutefois les délais à tenir sont serrés et les chercheurs ont pris des engagements : ils ont signé un contrat avec les responsables de la revue pour ce travail. Les enjeux de reconnaissance, bien réels pour cette équipe, comportent aussi des risques en contrepartie. Si le rapport bibliographique n'est pas rendu dans les délais, l'ensemble des membres de l'équipe sera disqualifié. Pour ne pas perdre la face, Bruno et ses collègues sont tenus de rendre ce rapport à temps.

Le problème a été tel que j'ai dû faire appel à une dizaine d'étudiants qui étaient dans notre environnement. Donc on a mis sur pied tout un système de fiches de lecture, et tout un ensemble d'étudiants se sont mis à remplir des fiches en fonction d'un certain nombre de critères. Ce qui fait qu'on s'est retrouvé dans la situation suivante : le contrat avait été signé avec cinq noms et, sur ces cinq noms, la participation effective au résultat final était extraordinairement inégalitaire.

La composition du collectif de départ s'élargit. Des personnes supplémentaires sont appelées pour renforcer les capacités de travail afin de tenir les engagements du contrat. Mais puisque la liste des chercheurs qui ont mis la main à la pâte s'allonge, une question se fait de plus en plus pressante : faut-il rendre visible leur « main » sur le rapport final ? Si oui comment ? Le générique de départ était fixé à cinq noms bien identifiés : chacun a signé le contrat avec la revue. L'échéance se rapprochant, les activités ont néanmoins été redéployées. Plusieurs personnes ont prêté mains fortes au travail collectif. Il est donc nécessaire de redéfinir la situation afin d'adapter le générique de départ aux pratiques effectives. Si l'espace de publication est un enjeu déterminant pour l'équipe en constitution,

la composition de la liste des signataires devient d'autant plus importante que de nouveaux prétendants entrent en scène. Des repères sont indispensables pour trancher :

Premièrement, certains avaient rédigé beaucoup plus que d'autres. Deuxièmement, certains avaient eu un rôle de *leadership* très fort, c'est-à-dire consistant à faire que le projet aille jusqu'au bout – ce qui avait effectivement été ce que j'avais fait. Troisièmement, deux des signataires avaient très peu participé : l'un n'avait quasiment pas participé et l'autre avait écrit trois pages sur cent vingt ; alors qu'inversement des étudiants avaient été amenés à écrire deux ou trois pages.

Dans la première publication, les différences de perspective n'ont pas émergé violemment, elles étaient souterraines. En revanche ici, les modalités de coopération deviennent explicites. L'engagement dans la situation conduit à lister les repères qui permettent de la redéfinir. Tout d'abord, l'encadrement du projet – son déroulement du début à la fin – est mis en avant comme opération importante pour l'accomplissement de la recherche. Ensuite, la quantité de travail fourni par chacun est érigée en élément décisif pour prétendre signer. Enfin, l'écriture d'un certain nombre de pages est conçue comme déterminante. Pour Bruno, la signature du rapport bibliographique suppose de remplir plusieurs conditions. L'écriture est définie comme un travail à part entière ; un travail qui désigne une mise en récit particulière, le tissage de liens entre différents éléments factuels, dont la qualité dépend de l'engagement et la quantité se mesure au nombre de pages écrites. Toutefois, cette qualification de la signature n'est pas partagée par l'ensemble des collègues de Bruno. Les perspectives sur la situation s'explicitant, les positions des chercheurs se cristallisent davantage. Certains ont en effet demandé à mettre les signatures en inversant l'ordre alphabétique.

Donc là, poussant la logique égalitaire jusqu'au bout, ils ont proposé d'inverser l'ordre alphabétique, parce qu'il se trouve que mon nom apparaissait toujours en premier dans l'ordre alphabétique. Alors on se trouvait dans une situation qui m'a paru totalement... C'est-à-dire là, manifestement, on était dans une situation où même l'ordre alphabétique ne correspondait pas à ce qui avait été fait, puisque certains n'étaient pas dedans, d'autres qui étaient extérieurs n'avaient pas signé, et par ailleurs il y avait eu des écarts gigantesques.

L'ordre des signatures est au centre des débats. Pour Bruno, la signature du rapport bibliographique suppose implicitement une prise de responsabilité et une quantité de travail, sinon totalement partagées, au moins conséquentes : autant que le travail fourni par la dizaine d'étudiants appelée pour combler le retard de lecture. Pour les chercheurs engagés dans ce projet dès le départ, qui proposent d'inverser l'ordre alphabétique, l'implicite relève d'une autre perspective : les pratiques de signature de l'équipe s'ancrent dans un continuum.

La dernière fois c'était par ordre alphabétique, maintenant on change. Et indépendamment de toute référence au travail produit. Ça veut dire que l'ordre des cosignatures se déconnectait totalement du travail produit. Ils en étaient même à se demander ce qu'on ferait la prochaine fois : si on ne tirerait pas au sort la lettre du milieu qui passerait en premier.

L'équipe est donc en cours de constitution autour de plusieurs logiques implicites. Une fois explicitées, celles-ci s'avèrent relativement incompatibles. Quand certains font reposer la signature sur le travail accompli, comme l'expression écrite des responsabilités effectivement prises en charge, d'autres l'inscrivent au fondement de la constitution du groupe, comme la manifestation des membres d'une même équipe. Tantôt trace de la contribution individuelle, tantôt empreinte du collectif, la signature est l'objet de plusieurs registres de justification (Boltanski et Thévenot, 1991). Face à ces perspectives divergentes,

c'est finalement l'ordre alphabétique que Bruno a choisi pour clore la controverse. Il a cependant adapté le générique de départ, fixé par le contrat avec la revue, au générique des activités effectives :

Donc j'ai repris les cinq noms du contrat avec l'ordre alphabétique tel qu'il était sur le contrat et en indiquant dans le corps du texte (en note) que d'autres avaient contribué, et en donnant une chose que fait la revue : la liste des noms avec le statut institutionnel des personnes impliquées. Mais là, derrière cette liste, il y avait tout un ensemble de choses qui s'était joué.

Cette scène informe tout d'abord sur les différentes valeurs qui se nouent autour de la liste des signatures. Pour Bruno, cette liste doit refléter la contribution substantielle de chaque participant au projet, le travail effectivement pris en charge dans une situation délimitée. L'effectuation du travail est au fondement de la logique de signature : les opérations de recherche sont hiérarchisées et certaines places sont plus importantes, signalent un statut d'auteur plus élevé. Pour ses collègues, l'ordre des noms s'inscrit dans une temporalité qui déborde la situation circonstancielle de la recherche, il est conçu sur une logique d'attribution décontextualisée des tâches réalisées pour mieux signifier l'attachement à un collectif de pairs. L'appartenance au groupe constitue la base de la liste des signatures : l'ordre des noms peut être laissé au hasard.

Par delà ces divergences, cette scène montre ensuite comment les personnes engagent des représentations sociales pour agencer des espaces sociaux et des supports graphiques. Les chercheurs doivent se coordonner pour superviser le déroulement général du projet, déterminer les tâches principales, organiser les séquences de tâches plus spécifiques, décider de leur ordre successif ou simultané. Toutes ces activités ne s'organisent pas d'elles-mêmes, mais reposent, au contraire, sur une définition de la valeur du travail et celle de la signature. Selon les mœurs disciplinaires, codifiées dans des textes ou non, les opérations et les places qui donnent un statut d'auteur important ne sont pas les mêmes : par exemple, en psychologie et en physique c'est la première place qui signale l'auteur principal, alors qu'en biologie et en sciences biomédicales, c'est la dernière (Zuckerman, 1968 ; Pontille, 2001). Les personnes s'appuient donc sur des règles, sur des routines et des habitudes, mobilisent des savoirs partagés et des représentations d'autrui qui facilitent les recadrages de l'action. Toutefois, ces conventions sont également susceptibles d'être redéfinies par les personnes qui, en les ajustant à la situation, font valoir leurs propres préoccupations morales, leurs propres systèmes de valeurs.

Cette scène renseigne enfin sur la cotation des supports de publication (revue, rapport de recherche) pour revendiquer une fonction-auteur. Le rapport de recherche adressé à un commanditaire et voué à une faible circulation n'a pas donné lieu à autant de tensions que l'article destiné à une revue d'envergure internationale. Les supports graphiques ouvrent sur des audiences différentes qui circonscrivent la force des enjeux et définissent l'espace des potentialités possibles pour acquérir une position. La scène suivante revient sur ces dimensions en centrant l'attention sur le moment de la publication.

Scène 3 : une revue « trop spécialisée »

Sabine et Valérie ont réalisé une recherche en collaboration qu'elles envisagent de valoriser sous forme d'un article. Elles se mettent donc à écrire un texte en commun. Après plusieurs discussions au sujet de « la revue cible »⁹, un premier choix est arrêté. Mais finalement,

⁹ Les guillemets soulignent ici les propos de Sabine.

cette revue est écartée : bien que Valérie soit favorable à cette revue d'économie, Sabine estime que ce n'est pas « une bonne stratégie ». Elle vient juste de se faire accepter un autre article dans cette même revue, dont elle corrige actuellement les épreuves. Valérie pense qu'un article signé par Sabine aurait des chances d'être accepté. Celle-ci conçoit en revanche « qu'elle n'est pas abonnée à cette revue, et que c'est un peu exagéré ». Puis se présente une occasion : elles ont la possibilité de publier leur texte dans un livre collectif en cours d'élaboration, dont « Valérie a eu écho par un collègue ». Elles n'arrivent cependant pas à stabiliser une version dans les délais : leur texte ne peut plus paraître dans le livre prévu, puisqu'il est sous presse. Les deux chercheuses se mettent alors en quête d'une « nouvelle cible ». Un consensus émerge pour une autre revue d'économie. Pendant que « Valérie est chargée de faire valider les résultats de l'enquête auprès de la population enquêtée et de soumettre l'article à la revue prévue », Sabine prend quinze jours de vacances.

À son retour, la collaboration se transforme en controverse : Valérie a en fait soumis l'article à une autre revue (relevant de la comptabilité) sans consulter ni avertir Sabine. Or celle-ci est opposée à ce choix : « Je ne suis pas d'accord pour publier dans cette revue ! Elle est beaucoup trop spécialisée pour y faire figurer les résultats de notre recherche. Le public auquel s'adresse cette revue est trop spécialisé ». Pour apaiser les tensions, Valérie envoie un courrier électronique à Sabine lui faisant part de ses échanges avec le responsable de la revue. Mais elle lui envoie seulement la réponse de ce dernier. Sabine n'a donc pas accès aux négociations de Valérie avec le responsable de la revue, qui fait l'éloge de l'article et explique qu'il est très intéressé pour le publier soit dans cette revue, soit dans une autre dont il est également membre. Valérie, qui se réjouit de cette acceptation « de principe », est finalement pressée de le faire publier, « alors que tout au long du déroulement de la recherche et de la rédaction, elle insistait sur le fait de prendre son temps ». Sabine est embarrassée. Elle « ne veut pas assumer la responsabilité de publier cette recherche dans cette revue », et pourtant elle a participé activement à la recherche et à la rédaction du texte.

Finalement, la controverse s'accroît et prend une tournure conflictuelle. Sabine refuse toujours de publier l'article dans une revue de comptabilité car le type de questions que pose leur recherche intéresse la communauté plus large des spécialistes de la gestion. En le publiant dans cette revue, « le débat portera sur des points qui ne m'intéressent pas du tout ». Valérie menace alors Sabine d'enlever son nom de l'article puisqu'elle s'oppose à la publication des résultats dans la revue choisie. Le caractère « trop spécialisé » qu'invoque Sabine prend place dans un contexte particulier. Il signifie « trop marqué par une spécialité ». Car bien que Sabine et Valérie appartiennent au même laboratoire, elles ne sont pas engagées dans les mêmes logiques d'action. Jeune Maître de Conférences en économie, la première tente de développer un axe de recherche auprès d'un public « large », alors que la seconde, en gestion et proche de la retraite, vise le maintien d'un réseau de relations : la revue qu'elle a choisie est « dirigée par quelqu'un qui est au Comité National des Universités (CNU), et qui donc peut l'aider pour ses thésards ». Ce contexte de négociation introduit une asymétrie dans la relation : c'est Valérie qui signe en premier, qui se permet de changer d'option de publication sans se concerter avec sa collaboratrice, et qui la menace d'enlever son nom de l'article.

La recherche, effectuée en collaboration, débouche finalement sur plusieurs publications. L'article peut en effet être découpé en deux parties bien distinctes, « une plus économique, et l'autre plus axée sur les problèmes de gestion que ça pose », reflétant le travail à la fois

analytique et rédactionnel de chacune. Valérie publie alors seule sa partie dans la revue de comptabilité. Sabine estime, en revanche, que « bien qu'il soit composé de deux parties, l'article ne tient que si elles sont ensemble ». Elle ne veut donc pas publier uniquement sa partie. Mais la personne membre des deux revues de comptabilité est aussi celle qui coordonne le livre collectif, finalement toujours en cours. « Parce qu'elle a dû comprendre ce qui se passait », elle propose aux deux chercheuses « de publier l'article en entier dans ce livre ».

Cette scène montre comment la définition d'une audience fait partie de la fonction-auteur. Au-delà des tâches prises en charge par les personnes qui coopèrent, un accord doit émerger à propos du lieu de publication et de l'arène qu'il circonscrit. Ici, les fondements de l'accord sont progressivement redéfinis et conduisent à une dispersion de la publication des résultats dans différents lieux. Du point de vue graphique, cette scène confirme que les supports de publication (revues, livre) ne sont pas dotés de qualités équivalentes : ils permettent d'atteindre différentes audiences, selon les cas plus « généralistes » ou plus « spécialisées », qui participent de la position d'auteur.

Or la qualification des supports graphiques varie selon l'espace social de référence. Le territoire académique (spécialité ou discipline) mobilisé dans le cours de la négociation vise à circonscrire une aire légitime de valorisation des productions. Sabine considère la taille de l'audience visée comme élément primordial pour valoriser les résultats d'un travail interdisciplinaire. Elle prend appui sur un contexte particulier pour qualifier le lieu de publication : celui du domaine de spécialité. Certains espaces de publication ne lui apparaissent pas appropriés et sont estimés hors du domaine de référence, ou bien dans un espace trop restreint, « trop spécialisé ». De son côté, Valérie prend position sur le support de publication et l'ordre des noms à partir de son rang institutionnel. Elle fonde sa capacité de décision sur une autre convention pour agencer les espaces sociaux et les supports graphiques. L'engagement des personnes consiste donc à définir la situation en activant des repères jugés pertinents pour agir.

Mais une autre dimension de l'espace social est également présente dans cette scène : le contexte structurel où se déploient les positions des personnes impliquées dans l'interaction. En se posant comme centre de décision, Valérie fait jouer son ancienneté (biologique et hiérarchique) dans la relation. Elle mobilise son autorité institutionnelle et l'inscrit comme critère de définition des supports graphiques : elle change de support de publication sans consulter Sabine, signe en premier et menace même de le faire seule. Cette asymétrie révèle la hiérarchie sociale des personnes qui délimite leur capacité de décision et d'action respectives : seules certaines semblent pouvoir désigner les signataires et l'ordre des noms. Dans certains cas, cette hiérarchie sociale peut même conduire à un effacement de l'entreprise collective au profit d'un nom propre unique, comme le suggère l'analyse des textes de Bourdieu proposée par F. de Singly (1998).

Les actes de la fonction-auteur : signature et travail d'attribution

Pour Foucault, le nom d'auteur remplit une fonction d'organisation. Il « exerce par rapport aux discours un certain rôle : il assure une fonction classificatoire ; un tel nom permet de regrouper un certain nombre de textes, de les délimiter, d'en exclure quelques-uns, de les opposer à d'autres » (Foucault, 1969, p. 798). Cette compétence classificatoire du nom d'auteur instaure une rupture entre le mode d'être singulier d'un groupe de discours et

d'autres textes. Elle indique que la fonction-auteur constitue un principe de distribution et de mise en ordre. Opérateur de découpage, elle engage un processus de clôture de l'action, consiste à isoler des segments d'action dans le flux incessant des activités ordinaires : l'auteur est considéré comme celui qui initie et qui met fin à un acte (d'écriture).

La fonction-auteur n'effectue cependant pas une équivalence directe entre un discours et son producteur. Elle est le résultat d'un traitement que l'on fait subir aux textes, d'une « série d'opérations spécifiques et complexes [qui] ne renvoie pas purement et simplement à un individu réel » (Foucault, 1969, p. 804). Cette caractéristique est fondamentale. Elle indique, d'une part, que la fonction-auteur peut être attribuée à un individu faisant usage d'un pseudonyme ou à un collectif de personnes utilisant le même nom (e.g. Bourbaki). Elle montre, d'autre part, que le qualificatif d'auteur n'est pas une qualité que les personnes possèdent en propre. L'auteur tient son statut des actes spécifiques qui lui sont attribués.

Mais l'attribution n'est pas seulement l'affaire de tierces personnes qui sont face à un texte (lecteurs ou critiques littéraires). Pour que le nom d'auteur puisse exercer les fonctions pointées par Foucault, un contexte institutionnel est bien entendu nécessaire afin d'articuler l'univers des discours les uns (qui ont des auteurs) par rapport aux autres (qui n'ont pas d'auteurs). Toutefois, la « série d'opérations spécifiques et complexes » qui façonne la fonction-auteur fait aussi partie de l'activité des producteurs du texte. L'attribution est un enjeu important pour les différents participants qui prétendent signer. C'est ce qu'illustre chacune des scènes précédentes où une incertitude doit être levée : les chercheurs s'engagent dans une épreuve dont l'issue attendue est d'identifier les auteurs de la recherche et les signataires du texte.

De ce point de vue, l'attribution n'est possible qu'à condition de délimiter des séquences d'action particulières. Car c'est seulement une fois que la controverse est close que des auteurs sont distinctement identifiés parmi le collectif de départ. Afin de déterminer les actes « qui comptent » et s'accorder sur l'ordre des noms, les chercheurs mobilisent tout un ensemble de repères conventionnels et de valeurs morales. Ils essaient de concilier des formes d'engagement, des conventions qui les soutiennent, et des représentations collectives qui y sont attachées : mettre en doute l'honneur engagé dans la recherche (scène 1), rendre justice aux actions des collaborateurs (scène 2), faire valoir son rang (scène 3). L'enjeu est de sélectionner parmi l'ensemble des activités déployées dans un projet, celles qui seront jugées fondamentales, de s'accorder sur les tâches qui sont plus importantes et sur les personnes qui les ont effectivement prises en charge et menées à bien. Pouvoir signer suppose de faire un tri des activités antérieures.

La fonction-auteur repose donc sur un travail sous-jacent dont le but est d'estimer les tâches accomplies. Ce travail relève certes d'une activité d'articulation (Fujimura, 1987 ; Strauss et al., 1992). Les scènes précédentes montrent en effet comment les chercheurs activent en permanence des espaces sociaux (au sein desquels ils circulent pour produire des connaissances) et des supports graphiques (sur lesquels ils inscrivent leur nom propre). Pour faire valoir leur position dans le cours de leurs activités concrètes, ils tentent de faire émerger un ordre négocié qui articule les différents éléments mobilisés dans la situation. Les signes et les valeurs qui organisent la fonction-auteur en science sont au centre de leurs préoccupations.

L'articulation d'éléments hétérogènes n'est cependant pas la seule activité en cours. Sans définition du monde à partir de conventions stabilisées, les associations d'êtres (humains et non humains), qui peuplent les réseaux documentés par l'anthropologie des sciences, sont voués à se faire et se défaire au gré des interactions. Un travail qui ne relève pas d'une

logique d'associations¹⁰ est indispensable pour faire tenir ces associations dans le temps, pour délimiter un acte et l'attribuer à un auteur : un *travail d'attribution*. Ce travail vise à faire correspondre l'ordre graphique des signatures sur les textes à l'ordre social des pratiques qui jalonnent le processus productif (Pontille, 2004). Il consiste à opérer une triple attribution. Tout d'abord, l'attribution de propriétés aux activités de production en désignant les opérations de recherche « qui comptent », en listant les critères qui en font des actes décisifs. Ensuite, l'attribution de compétences aux personnes, par la mise en relief des qualités qu'elles ont investies dans le projet et qui sont au fondement de sa réussite. Enfin, l'attribution de places aux noms propres, en inscrivant dans la matière textuelle la hiérarchie des positions effectivement tenues et reconnues dans le cours du projet ; hiérarchie qui ne correspond pas nécessairement à la hiérarchie sociale des personnes.

Loin d'être un simple geste qui clôt la recherche, la signature nécessite un travail spécifique pour distinguer des activités « décisives » et départager les personnes en hiérarchisant leurs contributions respectives et leurs compétences individuelles. Ce travail d'attribution est le lieu où s'éprouvent la valeur des contributions et celle des chercheurs. Portant à la fois sur les tâches accomplies et les qualités des personnes, il constitue une épreuve essentielle des activités scientifiques. La signature ne vient donc pas uniquement clore la production d'une « œuvre » de l'esprit, elle engage aussi une définition du travail scientifique sur laquelle se fondent la répartition du crédit et la distribution des responsabilités.

Cette fonction de la signature est primordiale en science. Elle pourrait néanmoins devenir centrale dans un nombre grandissant d'activités professionnelles avec l'émergence d'écrits signés (formulaires, fiches, cahiers...) qui engage une personnalisation et un processus d'autocontrôle en même temps qu'une contextualisation collective du travail (Rot, 1998). Interroger le travail d'attribution ailleurs qu'en science ouvre alors un vaste programme qui consiste à spécifier les logiques morales, sociales et graphiques qui se configurent autour de l'épreuve de la signature dans différents milieux professionnels.

Références

- BIAGIOLI M. et GALISON P. (eds.) (2003) *Scientific authorship. Credit and intellectual property in science*, New York, Routledge.
- BOLTANSKI L. et THÉVENOT L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOURDIEU P. (1975), « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et Sociétés*, 7-1, p. 91-117.
- CALLON M. 1991. « Réseaux technico-économiques et irréversibilités », in BOYER R., CHAVANNE B. et GODARD O. (eds.) *Les figures de l'irréversibilité en économie*. Paris: Editions de l'EHESS, p. 195-230.
- CHATEAURAYNAUD F. (1991) « Forces et faiblesses de la nouvelle anthropologie des sciences », *Critique*, 529-530: 459-478.
- CHARTIER R. (1996) « Figures de l'auteur », in *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e - XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, p. 45-80.
- DODIER N. (1991), « Agir dans plusieurs mondes », *Critique*, 529-530, p. 428-458.

¹⁰. Comme l'avance Chateauraynaud (1991, p. 471) : « aucun acteur ne peut tenir très longtemps dans un régime d'indétermination et d'incertitude maximales sur les connexions pertinentes pour agir dans le monde avec succès ».

- FOUCAULT M. (1969), « Qu'est-ce qu'un auteur ? », *Bulletin de la Société Française de Philosophie*, 63-3, p. 73-104. (Réimprimé in *Dits et Ecrits*, tome I (1954-1969), p. 789-821).
- FRAENKEL B. (1992), *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Histoires.
- FRAENKEL B. (2001) « L'auteur et ses signes », in ZIMMERMANN M. (ed.) *Auctor et auctoritas: invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Paris, Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), p. 413-427.
- FUJIMURA J.H. 1987. « Constructing "do-able" problems in cancer research: articulating alignment », *Social Studies of Science*, 17: 257-293.
- HAGSTROM W.O. (1982) « Gift giving as an organizing principle in science », in BARNES B. et EDGE D. (eds.) *Science in context*, The Open University Press, p. 21-34.
- HEINICH N. et POLLACK M. (1989), « Du conservateur de musée à l'auteur d'expositions: l'invention d'une position singulière », *Sociologie du Travail*, 31-1.
- LATOUR B. (1989), *La Science en action*, Paris, La Découverte.
- LECLERC G. (1996), *Histoire de l'autorité. L'assignation des énoncés culturels et la généalogie de la croyance*, Paris, P.U.F.
- McSHERRY C. (2001), *Who owns academic work? Battling for control of intellectual property*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- PONTILLE D. (2001), « L'auteur scientifique en question: pratiques en psychologie et en sciences biomédicales », *Social Science Information/Information sur les sciences sociales*, 40-3, p. 433-453.
- PONTILLE D. (2004), *La Signature scientifique. Une sociologie pragmatique de l'attribution*, Paris, CNRS Editions.
- RESKIN B.F. (1977), « Scientific productivity and the reward structure of science », *American Sociological Review*, 42-3, p. 491-504.
- ROSE M. (1993), *Authors and owners. The invention of copyright*, Cambridge, Mass, Harvard University Press.
- ROT G. 1998. « Autocontrôle, traçabilité, responsabilité », *Sociologie du Travail*, 40: 5-20.
- SINGLY (de) F. (1998), « Bourdieu: nom propre d'une entreprise collective », *Magazine littéraire*, 369, p. 39-44.
- STRAUSS A., FAGERHAUGH S., SUCZEK B. et WIENER C. (1992) « Le travail d'articulation », in STRAUSS A., *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, p. 191-244. (Textes réunis et présentés par I. Baszanger).
- WOODMANSEE M. et JASZI P. (eds.) (1994) *The construction of authorship. Textual appropriation in law and literature*, Durham and London, Duke University Press.
- ZUCKERMAN H.A. (1968), « Patterns of name ordering among authors of scientific papers: a study of social symbolism and its ambiguity », *American Journal of Sociology*, 74-3, p. 276-291.